



Renseignement sur statut de sarl

Par **mrose67**, le **10/02/2013** à **00:20**

bonjour, je suis actuellement en auto entreprise, je fais du nettoyage chez des particuliers et des professionnels, je désire faire une société (sarl) pour les particuliers afin de leur faire bénéficier des 50% de crédit d'impôt et une autre pour les professionnels facturés en HT, le tout sous le même nom de la sarl. est-ce possible?
merci de votre réponse

Par **trichat**, le **10/02/2013** à **18:22**

Bonsoir,

Si vous souhaitez créer une société, par exemple une SARL, il faut prévoir dans son objet social toutes les activités que vous souhaitez proposer à vos clients, qu'il s'agisse de clients particuliers ou de clients professionnels. Il n'est donc pas utile de créer deux sociétés.

Toutefois, pour que vos clients "particuliers" puissent bénéficier du crédit d'impôt pour aide à domicile, [fluo]votre société doit obtenir un agrément. [/fluo]

Je vous joins un lien vers "vos droits.service public" rappelant les conditions qui doivent être remplies pour que vos prestations puissent ouvrir droit à ce crédit.

<http://vosdroits.service-public.fr/F12.xhtml>

A plus tard, si d'autres questions apparaissent.
Cordialement.